

FICHE ACTION N° VAU 20

Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier

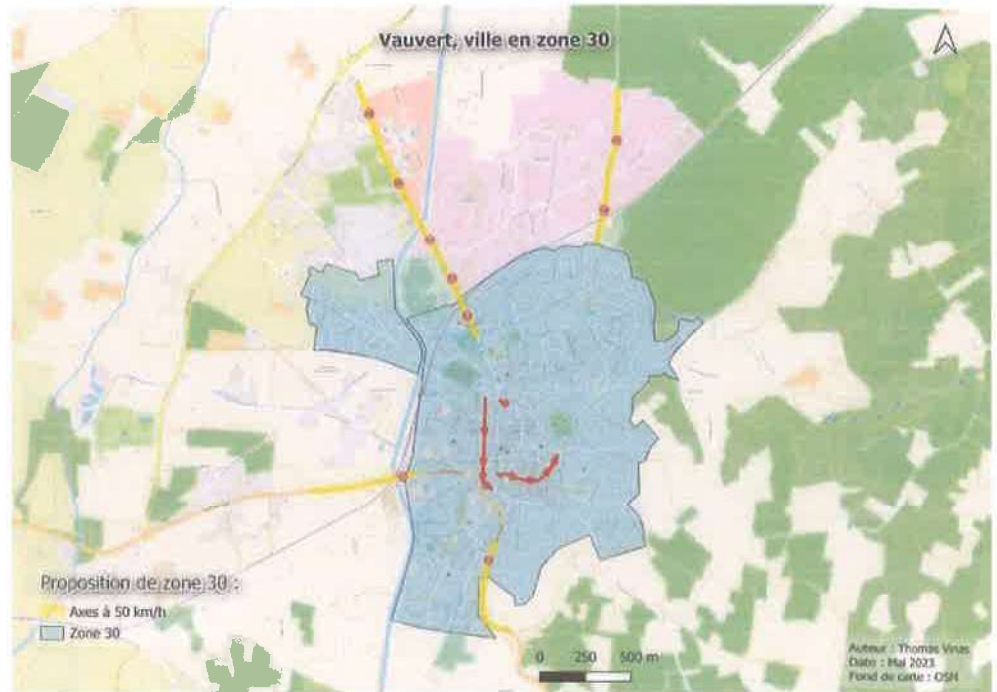
Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier
Action n°	20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite embellir le centre bourg et inciter les propriétaires d'habitations anciennes dans le périmètre stratégique de l'ORT à les restaurer dans les règles de l'art.</p> <p>La Fondation du patrimoine délivre un label aux propriétaires privés accomplissant des travaux extérieurs de restauration chez eux respectant certaines règles et vérifiés par l'UDAP. Ce label ouvre droit, sous conditions, à une aide financière couvrant une partie des travaux et déclenche 50 % de défiscalisation. Avec une subvention de 20 %, la défiscalisation est de 100 % du coût de travaux.</p> <p>La signature d'une convention entre la commune et la Fondation du patrimoine permettra également d'avoir accès de multiples services, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte de dons (mécénat des particuliers et entreprises) - La gestion administrative simplifiée - Une aide financière de la Fondation <p>Le projet concerné peut être de tout type de patrimoine : immobilier, mobilier ou naturel, protégé ou non par l'Etat. La Fondation accompagne le projet en apportant une expertise dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Fondation du Patrimoine - UDAP - CAUE -CCPC (OPAH-RU)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Fondation du Patrimoine - Commune de Vauvert – Mécénat public/privé - Etat (si bâtiment/objet mobilier classé ou inscrit) – Région</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Vauvert : 100% (autofinancement)

Calendrier	Second semestre 2024 – Délibération et signature de la convention
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réalisations aidées - Nombre de d'immeubles labélisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à la sauvegarde des lieux de mémoire publics ou privés, du patrimoine naturel, et du patrimoine mobilier sous toutes ses formes, témoignages d'un art de vivre et d'une architecture locale.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p>VAU 20 à destination d'interventions sur tout le patrimoine de l'ORT</p> <p>— Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>■ Bâtimens patrimoine : Valorisation du patrimoine bâti - maintenance et sauvegarde du patrimoine</p>

FICHE ACTION N° VAU 21

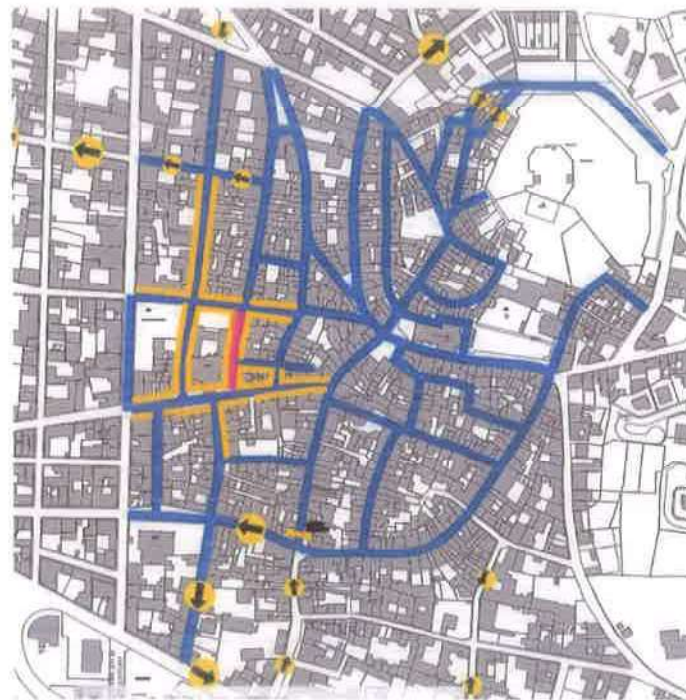
Apaiser la circulation dans le centre-ville avec la mise en place du futur plan de circulation

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connexions apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Apaiser la circulation dans le centre-ville avec la mise en place du futur plan de circulation
Action n°	21
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite apaiser la circulation dans certaines zones du centre-ville en favorisant la place donnée aux piétons et cyclistes par le développement et l'agrandissement des aires piétonnes et la valorisation des pistes cyclables. L'idée étant de passer du ralentissement de la circulation à la tranquillisation de l'espace urbain, avec pour objectif de reconquérir la rue, le trottoir et l'espace public.</p> <p>Depuis 2022, les étudiants en Master Transport-mobilité de l'UPV 3 Paul VALERY (sous convention avec la commune) dans le cadre de la mission mobilité et de projets tutorés, ont réalisé des études et diagnostics sur le territoire de Vauvert avec pour objectifs la restitution de documents permettant d'envisager à court terme un nouveau plan de circulation, mettant en œuvre le lancement d'un plan d'actions.</p> <p>Pour y parvenir, la commune souhaite mettre en place ce nouveau plan de circulation et proposer un éventail de mesures visant généralement à réduire la vitesse. Il s'agira de parvenir à un partage plus équitable de la rue entre les différents usagers, en accordant une place accrue aux plus vulnérables : piétons, cyclistes, enfants, aînés, personnes à mobilité réduite,...</p> <p>Afin de favoriser la marche en cœur de ville puis les mobilités douces, plusieurs actions visant à apaiser la circulation dans l'ensemble de Vauvert vont être mises en œuvre dès cette année :</p> <p style="text-align: center;">1 - L'élargissement de la zone 30 :</p> <p>Ce zonage a pour effet d'apaiser tout le centre-ville, y compris les rues en liaison directe avec le PEM, mais aussi d'y autoriser le double-sens cyclable.</p> <p>Dans les quartiers périphériques au centre, il est toutefois difficile de rouler à plus de 40-50km/h. La configuration des lieux et la présence des usagers piétons oblige déjà les automobilistes à adopter un comportement prudent.</p> <p>Les voies « en rouge » ne seront pas autorisées à recevoir du double sens cyclable, à cause de leur dangerosité liée notamment au volume actuel du trafic et configuration de la rue (rue des Juifs, rue Fernand Granon, 1 tronçon avenue Maurice Privat et 1 tronçon rue du Moulin d'Etienne).</p> <p>Ce zonage nécessite une signalisation, autant verticale que des marquages au sol.</p>



2 – La zone 20 (ou zone de rencontre) :

Ce zonage, dans le centre historique et avenue Victor HUGO, a pour effet de mettre en place une zone de rencontre où la vitesse sera limitée à 20 km/h. Elle changera le régime de priorité et permettra de les revitaliser en redonnant place aux piétons et cyclistes, notamment là où les trottoirs sont quasi inexistants.



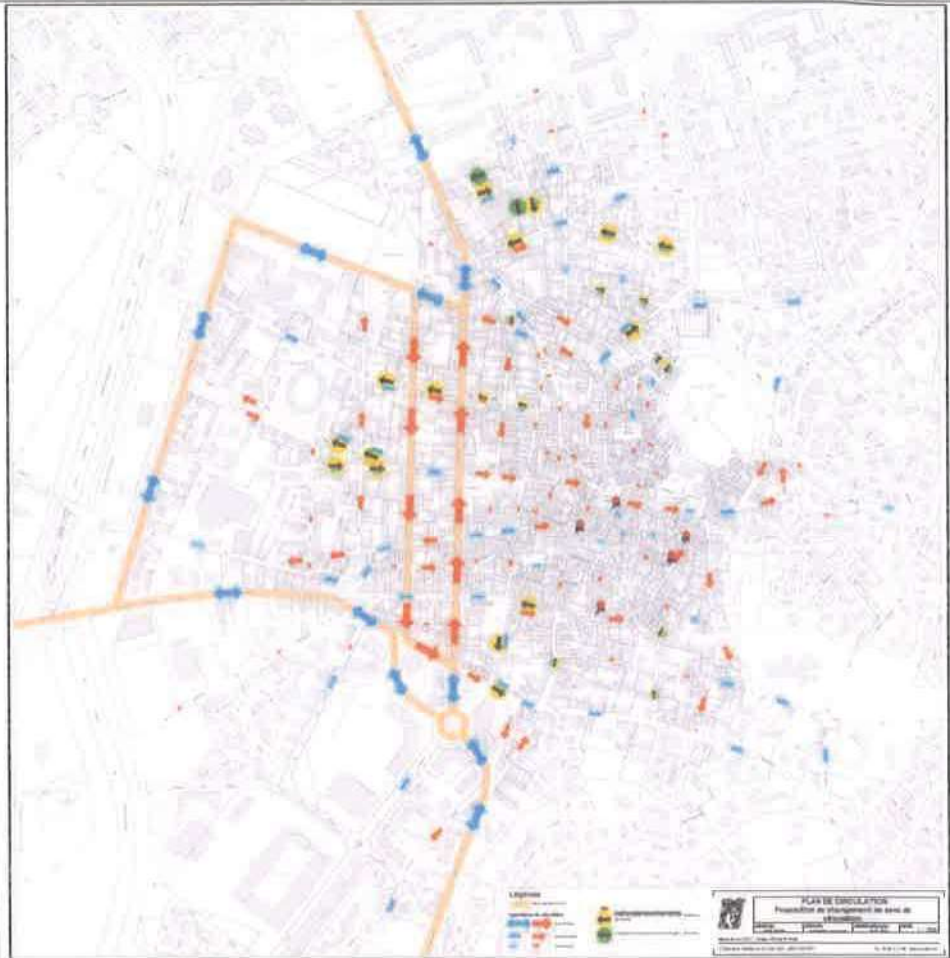


3 - La zone piétonne :

voir fiche action n° 25 « Piétoniser la rue des Casernes ».

4 - Les changements des sens de circulation

Ce plan de circulation a été conçu dans l'optique de désengorger les rues du centre-ville de Vauvert et d'y apaiser la circulation afin de sécuriser au mieux les mobilités douces et actives dans un objectif quotidien. L'objectif est également de supprimer au mieux les doubles-sens fâcheux où le croisement n'est pas possible pour diverses raisons. Toutefois, certains axes à double-sens sont primordiaux pour la bonne circulation des usagers.



Ces mesures s'accompagnent d'actions complémentaires récapitulées dans le dossier A vélo 3, déposé auprès de l'ADEME permettant notamment d'étudier le renforcement des liaisons cyclables entre le cœur de ville et les lotissements alentours, d'accroître le nombre d'équipements favorisant l'usage du vélo (arceaux, box....) ainsi que le lancement d'une expérimentation via un service de location de vélo moyenne et longue durée (1 à 3 mois).

Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UPV3 Département Géographie et Aménagement – Commune de Vauvert – ADEME – PETR</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert – Ademe – PETR – Alvéole +</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	267 658 € TTC en 2024
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinanceur 1 ADEME Montant TTC : 133 829 € si candidature retenue à A vélo3 Pourcentage 50% Statut (notifié)</p> <p>Cofinanceur 2 PETR (à définir)</p>

	<p>Cofinanceur 3 Alvéole + Pourcentage 50% de l'investissement des équipements éligibles Statut (notifié)</p>
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2024 : Réunion de concertation avec les habitants et les comités de quartier, réunion avec les commerçants et artisans. - 2^{ème} trimestre 2024 (après le 09/05 après le concours d'abrivado) : Mise en place du plan de circulation avec la mise en œuvre des actions c'est-à-dire la mise en place des changements sur le terrain (panneaux, pochoirs, peintures, barriérage rue piétonne). - 4^{ème} trimestre 2024 : poursuivre les aménagements en cours.
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COPIL et COTECH - Réunion inter quartiers (fin juin 2024) - Retour des usagers - Réunion publique pour aller plus loin sur les mobilité douces (fin septembre 2024)
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action contribuera à améliorer du cadre de vie, en favorisant les modes de déplacements doux et en diminuant la pollution dans son ensemble, qu'elle soit environnementale, sonore ou visuelle.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>

Documents graphiques – aménagements cyclables

V. Préconisations

Aménagements cyclables

Propositions d'aménagements réalisables

Objectif : Créer un maillage serré de stationnements sécurisés pour les vélos afin de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport privilégié et encourager les déplacements actifs

Créer des emplacements :

- Proche des commerces et des zones commerciales
- Proche des établissements scolaires
- Dans les zones attractives tels que les places, les théâtres, les parcs

Stationnement pour vélo-cargo (écoles)



© Villa à Vélo

Les arceaux et râteliers (commerces ...)



© Virages

Les boxes et abris (collège, bureaux ...)

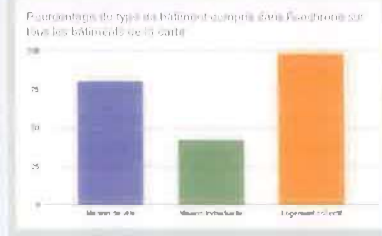


© Virages

67

V. Préconisations

Sécuriser le stationnement vélo



© Nielsen Concept mobility



Visuel issu du document "Proposition de scénarii et d'emplacements de boxes à vélo"

74

FICHE ACTION N° VAU 22

Valoriser et requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connections apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Valoriser et requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution
Action n°	22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite apaiser la circulation dans certaines zones du centre-ville en valorisant et requalifiant les places du Jeu de Ballon et de la Révolution. Le projet devra donc prendre en compte une échelle globale afin de créer une unité et mettre en valeur le quartier historique, par rapport à la ville plus contemporaine. Ce qui devra primer c'est la place du piéton et la valorisation du patrimoine historique. L'utilisation de matériaux plus nobles aux finitions plus travaillées sera tout à fait justifiée sur ces endroits stratégiques.</p> <p>Ces travaux pour l'ensemble des périmètres des deux places publiques devront, comme pour la place Gambetta :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser l'aménagement de l'espace en fonction du piéton ; - Réaménager l'espace de la voiture ; - Installer du mobilier d'informations aux points stratégiques <p>Situées au pied de la colline du Castellas, au cœur du tissu urbain historique dense, la place du jeu de ballon (1 500m²) et la place de la Révolution (790m²) viennent compléter le trio des places publiques avec la place Gambetta (faisant également l'objet d'une fiche action VAU11).</p> <p>De tailles différentes, elles proposent des possibilités d'usages différents et complémentaires. Cependant, aujourd'hui, elles occupent toutes principalement le rôle d'espace de stationnement réduisant l'usage à celui de la voiture.</p> <p>La place du Jeu de Ballon, derrière l'église Notre Dame :</p> <p>La place du jeu de ballon est une place historique. Comme son nom l'indique, elle a été le lieu de manifestations sportives et festives. Aujourd'hui, elle reste similaire à son aménagement initial même si elle a été réaménagée dans les années 1980. Le principal élément marquant du dernier aménagement est la passerelle qui surplombe la place et permet de rejoindre la rue des bonnets carrés</p>

depuis le passage vers la rue Baisedonne. Initialement la place proposait déjà un espace central libre. Située dans la pente, elle est composée de deux terrasses et surplombe l'église à son extrémité Ouest.

Cependant son usage a complètement changé puisqu'elle est aujourd'hui utilisée uniquement pour le stationnement.

Un cheminement piéton en pavé béton longeant le côté Sud est vieillissant et par endroit les racines de micocouliers ont soulevé les pavés. Le cheminement est désagréable et dangereux. Il longe le côté Ouest de la place et permet de rejoindre le passage rejoignant la rue... ou bien l'escalier qui permet de rejoindre le niveau bas des abords de l'église.

A l'extrémité Ouest, l'église tourne le dos à la place et est séparée par un mur de soutènement. Le tour de l'église est aujourd'hui accessible en voiture et quelques places de stationnement sont présentes. Or selon le plan Vigipirate elles devraient être enlevées. Un canisite ajouté à cet usage crée un lieu peu accueillant, à l'atmosphère austère. Le long de la rue Ferrer, située à un niveau plus bas que celui de la place, du stationnement en épi s'organise, ne laissant aucun cheminement piéton. Du côté des habitations, quelques voitures sont stationnées et un étroit trottoir met à distance les seuils de maison sans pour autant créer un cheminement pour le piéton qui soit confortable.

Cette place a perdu son usage initial d'accueil d'événements de grande ampleur, en plein centre et à l'ombre. Elle représente pourtant un réel atout pour renouer avec l'histoire de la commune. L'objectif est de réaménager une place qualitative et accueillante pour les piétons. Elle pourrait être désimperméabilisée et plantée de vivaces et d'arbustes pour renforcer l'ambiance végétale. Des places de stationnement pourront être conservées en partie haute dont une ou deux places PMR permettant de déplacer celle située au pied de l'église. Une ouverture de la place vers l'église et la piétonnisation de ses abords permettra de créer une continuité vers la place Gambetta et proposer des cheminements piétons privilégiés et agréables. L'espace rendu disponible permettra d'intégrer des cheminements en pente douce pour rendre plus confortable les déplacements. Un lien devra également être pensé avec les locaux situés au pied du château si ceux-ci sont aménagés pour une Maison des pèlerins.

La place de la Révolution :

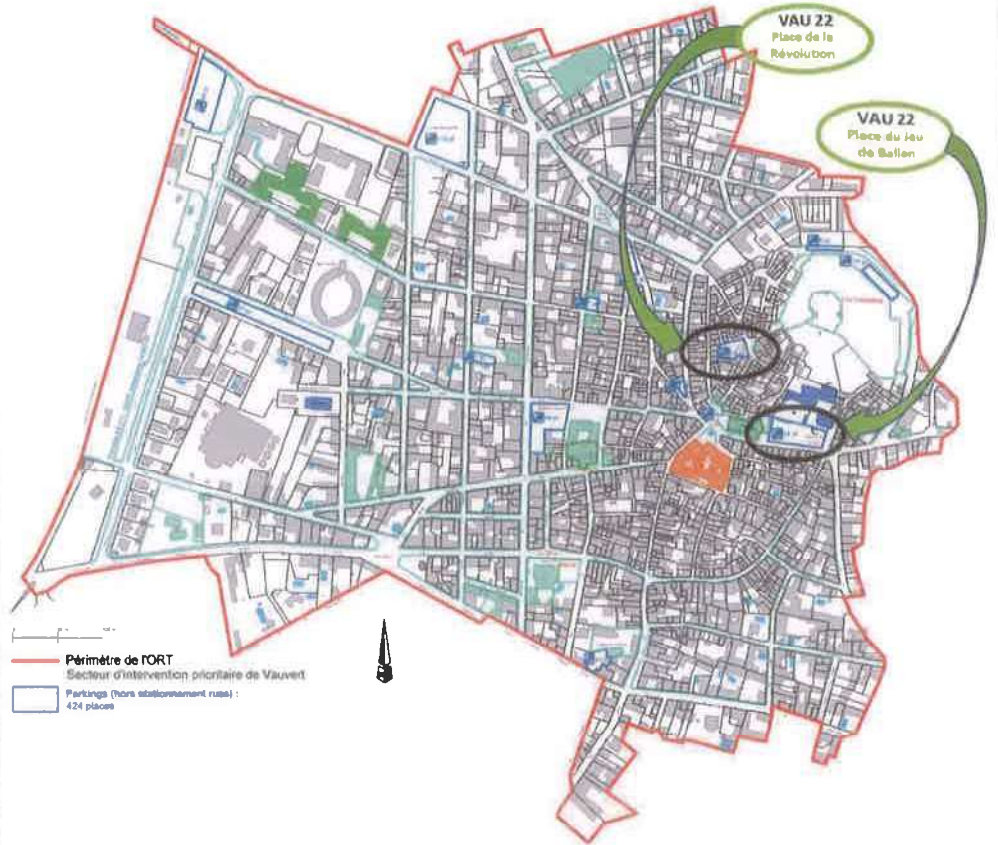
Cette place de plus petite taille se trouve dans la ville haute à l'intérieur du « centre historique médiéval ».

De ce centre, il ne reste que peu d'éléments architecturaux marqueurs mis à part la porte de Saint-Gilles surmontée de la tour de l'horloge. La place résulterait, elle, de la destruction d'un petit Temple pendant les guerres de religion. La place est bordée de maisons et trois accès à des garages privés se font sur celle-ci. Il n'y a qu'une seule façade qui ne soit pas l'entrée d'une habitation et l'enduit est abîmé révélant le matériau local utilisé, les galets. Aujourd'hui, l'espace central est dédié au stationnement. Le sol est entièrement imperméabilisé en enrobé. L'espace est peu lisible, les places ne sont marquées et les voitures s'installent où elles le peuvent. Certains seuils de maisons sont tout de même délimités et permettent une

	<p>appropriation par les résidents, pour une terrasse ou déposer des pots fleuris, comme un prolongement de l'espace privé. Très peu d'habitations dans ce tissu urbain dense possèdent de jardin ou même d'un extérieur. Quatre micocouliers représentent l'ambiance végétale et procurent une ombre agréable importante. Quelques jardinières sont réparties sur la place, assurant parfois la fonction de mobilier limitant l'espace de stationnement et l'espace piéton. Elles sont de petite taille et ne s'intègrent pas tout à fait dans le paysage de la place.</p> <p>Cette place offre la possibilité d'aménager un lieu de convivialité intime que peuvent s'approprier les habitants de la place qui ne bénéficient pas de jardins ou d'extérieur. L'idéal serait de pouvoir réaménager l'espace dédié au stationnement tout en gardant un accès pour le déchargement de courses par exemple. Le sol pourra être désimperméabilisé à quelques endroits afin de permettre aux habitants de disposer d'un espace extérieur végétalisé devant leur habitation.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UDAP - CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : DETR/CD 30 – commune de Vauvert</p> <p>Travaux de renaturation /désimperméabilisation des places, si oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat – Fonds Vert « Renaturation des villes » - Région Occitanie – Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics - Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Aménagement de la place du jeu de ballon - Montant estimatif TTC : 864 000 €</p> <p>Aménagement de la place de la Révolution – Montant estimatif TTC : 455 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2026 – Sollicitation d'une AMO</p> <p>2^{ème} semestre 2026 / 1^{er} semestre 2027 – Etudes de conception avec dépôt des PA</p> <p>2^{ème} semestre 2027 – lancement des travaux</p> <p>4^{ème} trimestre 2028 – Réception des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 1 – Améliorer le cadre de vie du centre-bourg</p> <p>Action 1.1 – Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</p> <p>Projet 1.1.5 – Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de mise en place - Réalisation des travaux - Satisfaction des usagers et des habitants par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action au cœur du périmètre stratégique de l'ORT, permettra de dynamiser le cœur de ville par l'aménagement d'espaces publics conviviaux et de qualité et de relier les différents espaces publics par un parcours agréable et confortable.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Documents photographiques place du Jeu de Ballon



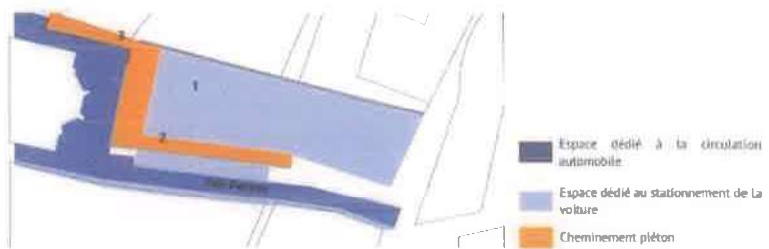
Photo 1. Une place historique aujourd'hui dédiée au stationnement. (cf. plan ci-dessous 1)



Photo 2. Un chemin piéton limité et dangereux. (2)



Photo 3. L'espace entre la place et l'église est peu agréable. (3)



1^{ère} Esquisse préalable au projet place du jeu de Ballon

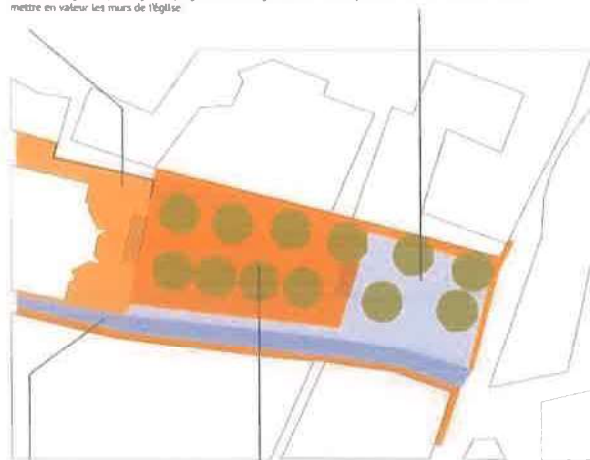
Pour la place du jeu de Ballon : une place historique retrouvée

Avenir de l'église :

Interdire à la voiture sauf services ou ayant droit.
 Utilisation d'un matériau de sol qualitatif type pavé, galets sciés...
 Planter en pied de murs des grimpantes, des vivaces, rosiers pour apporter une ambiance végétale, prolonger le programme de végétalisation des façades et mettre en valeur les murs de l'église.

Espaces de stationnement :

Conservation de quelques places de stationnement.
 Utilisation d'un matériau de préférence perméable pour les places.



Rue Pavier :

Réduire l'espace de la voiture en gabaritant la chaussée pour le passage d'un seul véhicule.
 Élargir le trottoir le long des maisons et utiliser un matériau de sol.
 Réorganiser le stationnement le long de la place.

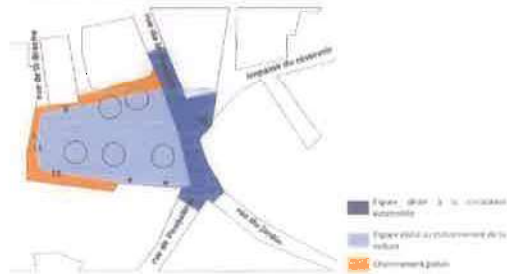
Nouvelle place piétonne :

Supprimer les places de stationnement au profit du piéton et retrouver l'usage initial de la place.
 Utilisation d'un matériau de sol perméable type stabilisé au centre et béton drainant pour le cheminement.
 Installation de mobiliers d'assise, d'une fontaine et de mobilier d'information.
 Préservation des microcoulures.

Document photographique place de la révolution



Photo 10. La place de la Révolution : une espace peu lisible dédié à la voiture. (10 sur le plan)



1^{ère} Esquisse préalable au projet place de la Révolution

Revoir la place de la Révolution. Une place conviviale pour le quartier

Pied de façade :

Plantation en pied de murs de grampant, de vigne, roses il peut s'agir de la dévotion déjà exist en place par la commune de végétalisation des façades.

Permettre aux habitants de s'approprier leur sens les maisons.

Place centrale :

Supprimer les places de stationnement de la place

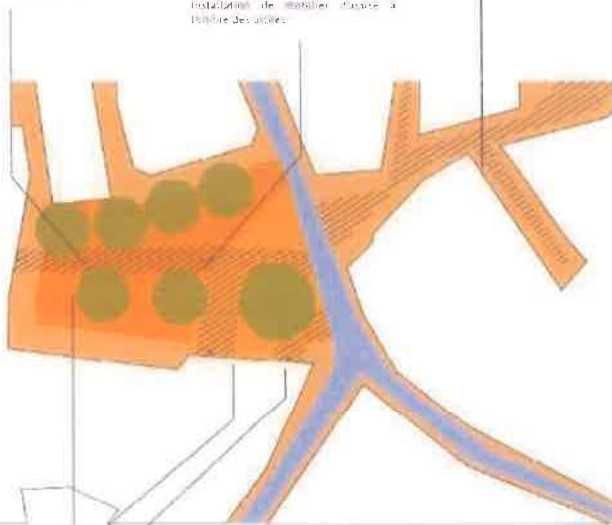
Conserver une place PNR et un dépôt provisoire pour le déchargement.

Utilisation d'un matériau plus qualitatif et différent de la chapelle sur les nouveaux espaces piétons.

Installation de mobilier d'accès à l'habitat des usagers.

Rue :

Utilisation des nouveaux matériaux de voirie adaptés afin de mettre en valeur l'habitat existant des parcs.



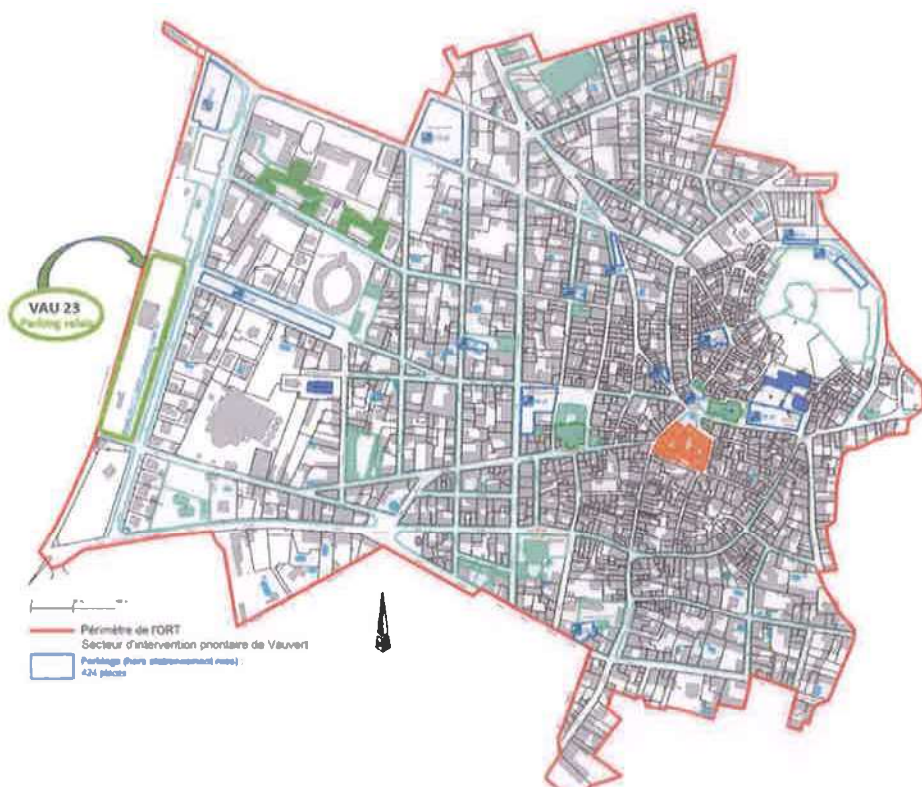
Accès aux garages privés :

Conserver l'accès aux garages privés. Mettre un matériau de sol de même couleur que pour l'espace piéton afin de l'intégrer harmonieusement.

FICHE ACTION N° VAU 23

Engager une étude pour la création d'un parking relais en entrée de ville

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connections apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Engager une étude pour la création d'un parking relais en entrée de ville
Action n°	23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite créer un parking relais en entrée de ville comprenant une aire de covoiturage, l'installation d'ombrières photovoltaïques et des îlots de fraîcheur.</p> <p>Pour se faire, la ville a déjà identifié une parcelle, propriété de la SNCF, à proximité immédiate du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et, souhaite lancer une étude de faisabilité en tenant compte des contraintes et prescriptions liées au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI), et notamment la zone de ruissellement.</p> <p>A travers cette étude, la commune souhaite donc envisager la création d'un grand parking relais en entrée de ville, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer de nouvelles places de stationnement pour ses habitants et les visiteurs afin d'obtenir un accès rapide à pied vers le PEM, le cœur de ville, ses services, ses commerces et ses activités - De développer la pratique du covoiturage avec la mise en place d'infrastructures facilitant l'usage (aires de stationnement, voies réservées) et des actions d'animation et d'incitation financière - D'offrir à sa population un nouvel espace de nature à proximité du centre-ville - De créer le lien entre l'entrée de ville, le PEM et le cœur-de ville <p>La réflexion de l'aménagement de cette parcelle devra porter sur la circulation (étude des flux), les règles de stationnement (horaires, conditions, gratuité), la sécurité du parking et les mobilités douces.</p> <p>L'aménagement de cette parcelle nécessitera de poursuivre les négociations foncières engagées avec la SNCF en sollicitant l'EPF (hors secteur convention opérationnelle).</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : CEREMA – ADEME – UPV3 Département Géographie et Aménagement – commune de Vauvert – SNCF

	<p>Partenaire(s) financier(s) :</p> <p>Phase étude : Région via la Banque des Territoires – commune de Vauvert</p> <p>Phase opérationnelle : Etat – Fonds Verts (covoiturage) / CD 30 (avec le Schéma Départemental des Mobilités) / AREC Occitanie (ombrières) / EPF (pour acquisition foncière) – commune de Vauvert</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p>A définir</p>
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<p>A définir</p>
<p>Calendrier</p>	<p>1^{er} semestre 2025 : lancement d’une étude de faisabilité</p> <p>2^{ème} semestre 2025 : restitution de l’étude (diagnostic) en vue de futurs travaux d’aménagement avec budget prévisionnel et programme de travaux.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d’évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l’étude - COPIL et COTECH
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le quartier de la gare avec la réalisation du PEM est une zone stratégique dans le projet de revitalisation. Il est indispensable pour la commune d’anticiper son évolution future et de participer aux aménagements, avec pour objectifs d’améliorer le cadre de vie et réduire l’impact environnemental des déplacements du quotidien.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">spatialisation de l’action dans le périmètre de l’ORT</p>  <p>— Périmètre de l’ORT — Secteur d’intervention prioritaire de Vauvert ■ Portage (pour aménagement) : 424 places</p>

Extrait cadastral



Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle
Contenance cadastrale de la parcelle
Adresse de la parcelle

000 AX 1
14 881 mètre carré
AV JEAN JAURES
30600 VAUVERT

FICHE ACTION N° VAU 24

Requalifier le Boulevard Jean JAURES

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connections apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Requalifier le Boulevard Jean JAURES
Action n°	24
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du réaménagement du quartier de la gare à venir, avec notamment le traitement des rues perpendiculaires (les allées Victor HUGO et la rue Emile ZOLA), la commune souhaite, en lien avec le programme Petites Villes de demain et la réalisation du futur PEM, requalifier le Boulevard Jean JAURES (axe stratégique traversant double sens et bordant les faubourgs).</p> <p>Le traitement se ferait depuis le carrefour de l'avenue Maurice PRIVAT (D 6572) jusqu'au carrefour des allées Victor HUGO (menant aux arènes), le reste du boulevard faisant déjà l'objet d'un traitement prévu dans les travaux programmés du PEM (aménagement de trottoirs et de pistes cyclables).</p> <p>Le réaménagement qualitatif du Boulevard devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De marquer l'entrée de ville (Avenue Maurice PRIVAT) ; - D'apaiser la circulation ; - De faciliter les mobilités douces par l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables ; - D'aménager des zones de rencontres au niveau des accès avec le futur parking relais longeant le boulevard côté Ouest.
	<p>Partenaire(s) technique(s) : CEREMA – ADEME – UPV3 Département Géographie et Aménagement – commune de Vauvert</p> <p>Partenaire(s) financier(s) :</p> <p>Phase étude : Région via la Banque des Territoires – commune de Vauvert</p> <p>Phase opérationnelle : Etat – DETR / Région Occitanie – au titre du Plan Vélo / CD 30 – commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

<p>Calendrier</p>	<p>1^{er} semestre 2025 : lancement d'une étude de faisabilité 2^{ème} semestre 2025 : restitution de l'étude (diagnostic) en vue de futurs travaux d'aménagement avec budget prévisionnel et programme de travaux.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'étude - COPIL et COTECH
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le quartier de la gare avec la réalisation du PEM est une zone stratégique dans le projet de revitalisation. Il est indispensable pour la commune d'anticiper son évolution future et de participer aux aménagements, avec pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et réduire l'impact environnemental des déplacements du quotidien.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>

Documents photographiques



Depuis le carrefour allée Victor Hugo vers le PEM (Sud/Nord)



Boulevard Jean JAURES (Sud/Nord)



Depuis le carrefour Avenue Maurice PRIVAT (Sud/Nord)



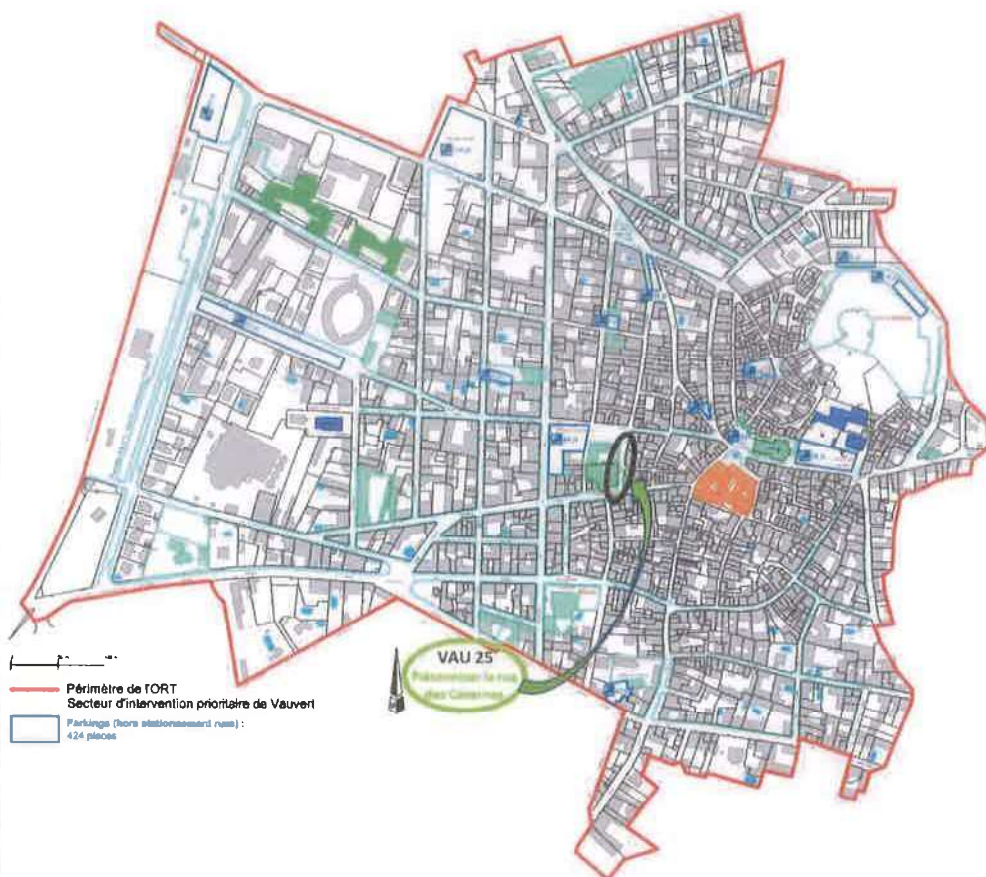
Détails de la voirie



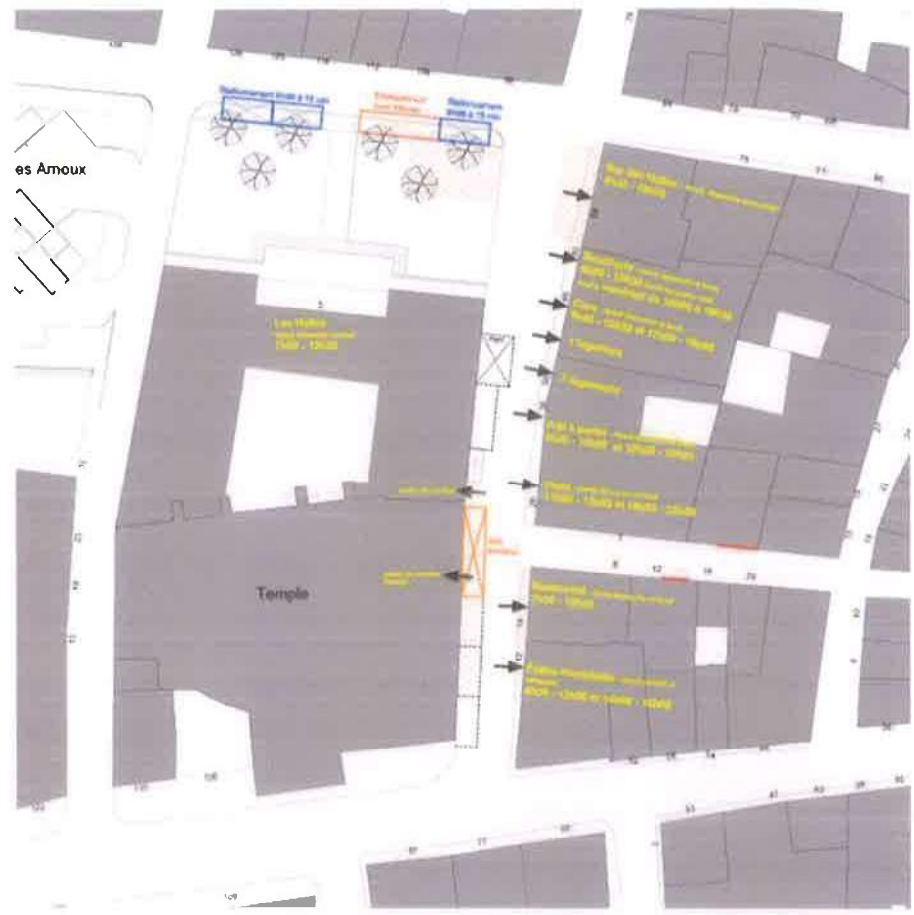
FICHE ACTION N° VAU 25

Piétoniser la rue des Casernes

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connections apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Piétoniser la rue des Casernes
Action n°	25
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite piétoniser une des rues de son cœur de ville, afin de permettre à une place commerçante d'être libérée de la présence de la voiture, participant à l'apaisement de la circulation au centre-ville.</p> <p>Après restitutions des études et concertations, le choix de la commune s'est porté sur le premier tronçon de la rue des Casernes (compris entre la rue des Capitaines et la rue Victor Hugo) qui semblait être la plus préposée à une aire piétonne. En effet, cette rue offre de nombreux avantages à la piétonisation (elle est large, extrêmement fréquentée déjà par les piétons), elle longe du côté Ouest, le Temple et l'espace Jean JAURES. Et du côté Est, elle longe un front-bâti commercial, composé de commerces de bouche (snack, pizzeria, ...) et de diverses boutiques.</p> <p>Il s'agira à court terme d'aménager un espace attractif avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser ou revitaliser le cœur de ville ; - Apaiser la circulation et faire la ville durable ; - Tendre vers plus de sécurité et d'accessibilité ; - Mettre la ville en valeur : qualité urbaine et mise en scène ; - Enclencher un cercle vertueux : commerces, animation et sécurité urbaine. <p>Ces aménagements auront toutefois pour conséquences la suppression de quatre places de stationnement dont une réservée au PMR (qui sera déplacée à proximité immédiate rue des Capitaines). Il faudra également prévoir un aménagement avec du mobilier urbain comme des bancs, jardinières...</p> <p>Pour se faire, il sera nécessaire de prévoir un aménagement temporaire. Dans un 1^{er} temps, il est prévu : du marquage au sol, la mise en place de fermeture avec des barrières pivotantes, des horaires d'ouverture de ces barrières pour les livraisons des commerces.</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : UPV3 Département Géographie et Aménagement – commune de Vauvert

	Partenaire(s) financier(s) : Etat – DETR / CD30 – Commune de Vauvert
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 euros TTC sur aménagement temporaires hors reprise de chaussée
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Vauvert - autofinancement
Calendrier	- Opérationnel pour début du 3 ^{ème} trimestre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations et concertations avec les commerçants et les habitants (comités de quartiers) - Délibérer – validation du secteur piétonnier et du calendrier de mise en œuvre (dates et horaires) - Prendre un arrêté instituant la zone piétonne du centre-ville - Satisfaction des commerçants et des usagers par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à l'amélioration du cadre de vie et contribue au dynamisme commercial, en favorisant les modes de déplacements doux et en diminuant la pollution dans son ensemble, qu'elle soit environnementale, sonore ou visuelle.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>  <p> — Périmètre de l'ORT — Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert Parkings (hors stationnement rue) : 424 places </p>

Carte état des lieux (angle rue Victor HUGO et rue des Casernes)



Document photographique



Carte opérationnelle



Esquisses d'aménagement de la rue Piétonne





exemple de barrières pivotantes

exemple de panneau pour la rue piétonne



FICHE ACTION N° VAU 26

Requalifier la rue Barbès

Axe stratégique	AS 4 : Améliorer les conditions de MOBILITES, l'accessibilité dans le cœur de ville pour favoriser l'inclusion et les connections apaisées avec le cœur de ville et les autres quartiers
Action nom	Requalifier la rue Barbès
Action n°	26
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain la commune de Vauvert souhaite requalifier la rue Barbès dans son intégralité avec « un focus » sur le stationnement au pied du Castellat, notamment par le réaménagement des places longitudinales existantes, en les remplaçant par du stationnement en épis permettant ainsi, d'en augmenter le nombre.</p> <p>La rue Barbès, permet d'accéder par le côté Nord de la ville longeant le parc du Castellat, en prolongement du Boulevard Jean MOULIN dans le centre ancien, depuis les zones urbaines situées en périphérie (anciens lotissements et QPV).</p> <p>Compris dans la zone 30, et déjà en sens unique descendant sur la partie longeant les stationnements, ce tronçon de voie devra faire l'objet d'un réaménagement qualitatif. Cette nouvelle organisation des places de stationnement permettra d'en augmenter la capacité.</p> <p>Pour ce faire, les 3 places sur le front bâti côté Est seront également supprimées afin d'obtenir une largeur de voie suffisante, permettant le stationnement en épis.</p> <p>Cette réorganisation du stationnement laissera plus d'espace à la déambulation piétonne ainsi qu'au double-sens cyclable et permettra d'apaiser la vitesse.</p> <p>Cet aménagement nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité qui, par l'élaboration d'un diagnostic, présentera des propositions d'aménagement.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UPV3 Département Géographie et Aménagement – commune de Vauvert</p> <p>Partenaire(s) financier(s) :</p> <p>Phase étude : commune de Vauvert</p> <p>Phase opérationnelle : Etat – DETR / CD 30 / commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

<p>Calendrier</p>	<p>2^{ème} semestre 2024 : lancement d'une étude de faisabilité 1er semestre 2025 : restitution de l'étude (diagnostic) en vue de futurs travaux d'aménagement avec budget prévisionnel et programme de travaux.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'étude - COFIL et COTECH - Nombre de stationnements créés
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Il est indispensable pour la commune de réorganiser son stationnement, à proximité immédiate de son centre ancien, avec pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et de proposer une offre complémentaire aux habitants, visiteurs et commerçants.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p>— Périmètre de l'ORT — Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert □ Parkings (hors stationnement rue) : 424 places</p>

Documents photographiques



Tronçon stationnement longitudinal rue Barbès - vue aérienne



Rue Barbès (vue axe Nord/Sud)



Rue Barbès (vue axe Nord/Sud)

Détails de la voirie



FICHE ACTION N° VAU 27

Finaliser la rénovation extérieure et intérieure de la mairie

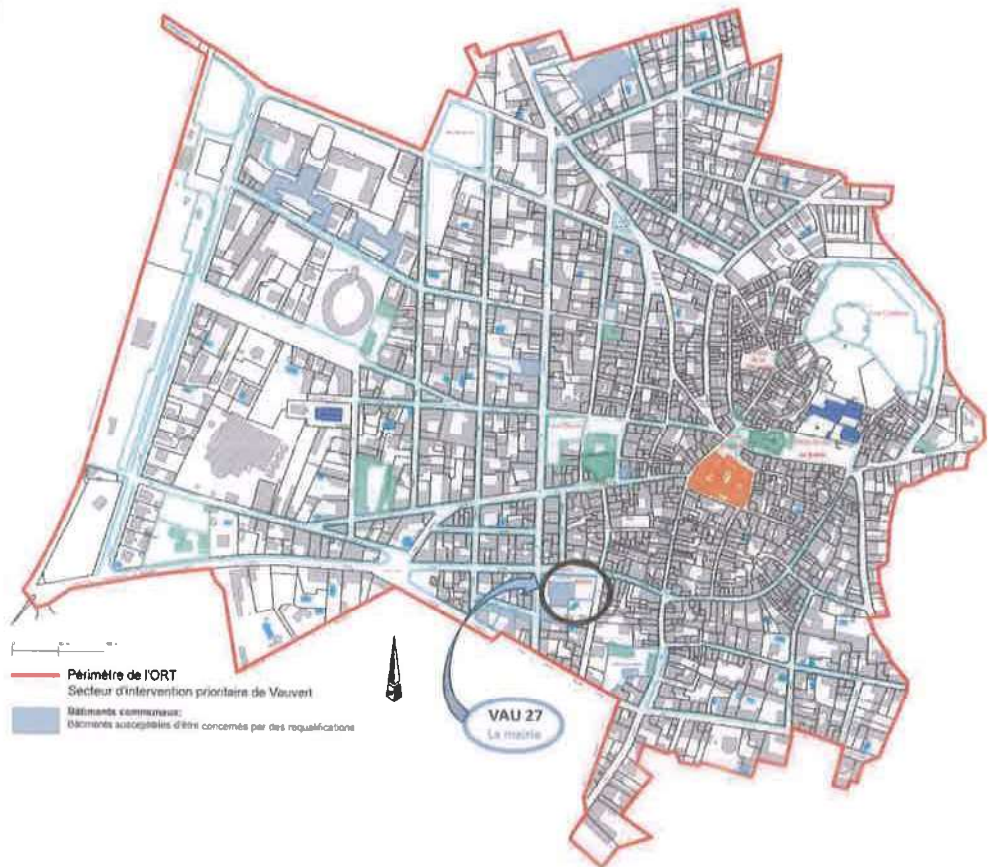
Axe stratégique	Axe 5 transversal - Equipements et Services - Favoriser la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMERIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Finaliser la rénovation intérieure et extérieure de la mairie
Action n°	27
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Avec l'objectif de maintenir des équipements et services publics de qualité, La commune de Vauvert souhaite poursuivre en lien avec le programme Petites Villes de demain la rénovation extérieure et intérieure de la mairie.</p> <p>Ces travaux permettront d'une part, de réaliser des gains d'énergie afin d'améliorer le confort des personnes (les agents et le public) et d'autre part d'afficher sa volonté de rénover et mettre en valeur son patrimoine.</p> <p>Monument somptueux, la mairie est le reflet de l'architecture de la IIIème république. Œuvre de l'architecte Bedos, l'édifice témoigne de la richesse viticole vauverdoise du milieu du 19^{ème} siècle.</p> <p>Composée de nombreux ornements, il est nécessaire de respecter les règles de l'art, pour procéder au traitement curatif et hydrogommage de l'ensemble des façades. Un soin particulier devra être mis en œuvre pour le traitement des ouvrages en pierre, tels que : les édicules en toiture, le haut relief, les sculptures feuillage, les acrotères, les entablements des baies, les moulures, les encadrements, les chapiteaux, les sculptures sur angles et en fin, le balcon avec son garde-corps et ses corbeaux en sous-face.</p> <p>L'audit énergétique réalisé sur l'Hôtel de ville de Vauvert, datant de 2023, a pu en conclure que l'édifice a une enveloppe thermique relativement peu performante puisqu'elle n'est presque pas isolée.</p> <p>Les murs ne sont pas isolés. Les combles et les rampants sont isolés. Certaines menuiseries sont en double vitrage ou ont été changées récemment et sont donc plus performantes thermiquement. Cependant une grande partie des menuiseries sont en simple vitrage. De ce fait, le chauffage représente donc le gisement d'économies d'énergies le plus important et le plus intéressant. Deux sources d'énergies sont présentes sur le site : le gaz et l'électricité. L'ensemble des bureaux de la mairie sont équipés de pompes à chaleur (PAC) réversibles. Elles ont été installées au fil des</p>

	<p>années et certaines ont plus de 20 ans. Il est à noter que la durée de vie estimée d'une PAC est de 20 ans, à la vue de leurs anciennetés celles-ci nécessitent une attention particulière au niveau de la maintenance. Il est donc probable de devoir les remplacer dans les années à venir.</p> <p>Il a donc été conseillé dans un premier temps, la mise en place de robinets thermostatiques (BT1) afin d'avoir une meilleure gestion des radiateurs à eau chaude. Ces travaux ne sont pas très onéreux ni trop lourds.</p> <p>Dans un second temps, il pourra être pertinent d'envisager des travaux plus importants sur l'enveloppe ou l'énergie du système de chauffage de la mairie.</p> <p>Suite à ce diagnostic il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :</p> <p>Dans un premier temps, des travaux dit « de régulation », et peu couteux seront effectués rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de robinet thermostatique permettant une meilleure gestion des radiateurs et limitant les dérives des consommations énergétiques ; - L'utilisation des PAC comme système de chauffage principal à la place des panneaux rayonnants, plus énérgivore, permettant de réduire aussi les consommations liées au chauffage. <p>Suivant la STD (Simulation Thermique Dynamique), les travaux décrits permettront une diminution des consommations d'énergies finales de près de 18% et réduisant ainsi le coût des factures énergétiques et les GES.</p> <p>Dans un second temps, les fenêtres cintrées du rez-de-chaussée (la salle Emile Guigou et les bureaux destinés à l'accueil du public) seront remplacées par des ensembles menuisés bois équipées de vitrages plus performant permettant d'obtenir un gain énergétique conséquent.</p> <p>Le reste des travaux portant sur l'isolation par l'intérieur des murs extérieurs, l'isolation des planchers bas du R+1 donnants sur l'extérieurs ou des locaux non chauffés (garage), et le renforcement de l'isolation présente en combles ou sous rampants, seront définis sur un programme pluriannuel.</p> <p>Ces gestes d'isolation permettront de diminuer les besoins de chauffage de près de 63% et d'améliorer le confort des occupants.</p> <p>Suivant la STD (Simulation Thermique Dynamique), les gestes d'isolation décrits permettront une diminution des consommations d'énergies finales de près de 51% et réduisant ainsi le coût des factures énergétiques et les GES.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Bureau d'étude LOGIBAT</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Sur le volet rénovation énergétique (sur la base du DPE réalisé par LOGIBAT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si DPE (gain 40%) : FONDS VERT « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - Si DPE (gain 30% - classe C) : REGION OCCITANIE (volet rénovation énergétique et mise en accessibilité) - DETR/DSIL – CD 30 – Commune- de Vauvert

Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de régulation : 12 000 €HT - Traitement des façades : 17 132 € HT - Remplacement des menuiseries de salle Guigou : 34 086 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Travaux de régulation :</p> <p>Co financeur 1 DETR/DSIL montant HT € 1 800,00 euros pourcentage 15% statut (notifiée)</p> <p>Co financeur 2 CD 30 montant HT € 2 400,00 euros pourcentage 20 %</p> <p>Co financeur 3 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € 7 800,00 euros pourcentage 65 %</p> <p>Remplacement des ensembles menuisés :</p> <p>Co financeur 1 DETR/DSIL montant HT € 5 113,00 euros pourcentage 15% statut (notifiée)</p> <p>Co financeur 2 CD 30 montant HT € 6 817,00 euros pourcentage 20 %</p> <p>Co financeur 3 Région et/ou fonds vert montant HT € 10 226,00 euros pourcentage 30 %</p> <p>Co financeur 4 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € 11 930,00 euros pourcentage 35 %</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} semestre 2024 - 2^{ème} semestre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 3 – Conforter le rôle de Bourg-centre par l’adaptation des équipements publics au besoins de la population et des entreprises</p> <p>Action 3.1 – Diversifier les équipements à la population et améliorer leurs accès</p> <p>Projet 3.1.2 – Finaliser la rénovation extérieure et intérieure de la mairie</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Classe DPE du bâtiment rénové
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action sur l’hôtel de ville de Vauvert vise le renforcement de l’offre d’équipement et de services. Elle participe à l’amélioration de la qualité de l’accueil des administrés/habitants/citoyens et agira en faveur du futur en permettant une diminution des consommations d’énergies réduisant ainsi, le coût des factures énergétiques.</p>

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Documents photographiques



Façade principale



Détail entrée et balcon

FICHE ACTION N° VAU 28

Réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu : La Maison pour tous

Axe stratégique	Axe 5 transversal - Equipements et Services - Favoriser la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMERIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu : La Maison pour tous
Action n°	28
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Face aux mutations sociales (covid, crise d'engagement), la commune de Vauvert souhaite proposer un nouvel élan pour répondre aux préoccupations sociales et sociétales dans le cadre de son projet municipal.</p> <p>A la suite des demandes des habitants et des associations, la commune a validé la nécessité de transformer et de recentrer l'ensemble des activités socio culturelles. Cette transformation, la commune veut la partager avec ses habitants et ses acteurs avec la volonté d'un nouveau projet social, visant à conforter, regrouper et relier.</p> <p>En lien avec le programme Petites Villes de demain la commune de Vauvert souhaite réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu culturel et solidaire, permettant de recréer du flux, de lui redonner une centralité « la Maison pour tous ».</p> <p>La Maison pour tous sera un lieu de fraternité, destinée à tous et proposant des activités publiques pour tous les âges. Elle ouvrira ses portes au quotidien pour être la garante de la co-construction de projets avec tous les acteurs.</p> <p>Autant dans le domaine culturel que sportif, l'éducation populaire est l'une des priorités de la commune, c'est pourquoi elle déposera également une demande d'agrément centre social pour ce nouvel équipement.</p> <p>La création d'un guichet unique, outil d'animation et de soutien aux initiatives et à la vie associative permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accompagner les associations en dynamisant un réseau, - De les aider sur le plan administratif, sur le plan logistique par le prêt de salles, sur la mise en place d'événements, - De les aider dans la mutualisation des moyens et des bénévoles, - D'accompagner la formation des bénévoles, - De promouvoir l'offre et communiquer sur les actions des associations.

	<p>Le soutien à la famille et la parentalité, sera un espace Femme/Famille qui se veut être un espace de développement personnel, de solidarité, d'initiative et d'émancipation. Différents ateliers, activités et sorties constituent le fil conducteur de plans d'actions qui devront se raccrocher à un projet familial à travers les critères qui le définissent et notamment autour de la parentalité.</p> <p>Elle génèrera une plus grande lisibilité des actions des associations locales, en créant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu de participation - Un accueil pour tous - Un lieu d'animation territoriale <p>Le choix est fait d'une internalisation de l'offre de service afin de réduire le risque juridique.</p> <p>Depuis janvier 2024, la commune a repris en gestion directe les locaux avec la reprise du personnel du Centre culturel, et a réintégré la subvention associative dans le programme de service de la Maison pour tous et assurer certaines activités du Centre social Rives.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Commune de Vauvert, CAF</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CAF - Région (Equipement structurant BCO ou Immobilier collectif/tiers-lieux) – Département - Commune de Vauvert</p> <p>Si rénovation énergétique/thermique : Si DPE (gain 40%) : FONDS VERT « Rénovation énergétique des bâtiments publics » Programme LEADER Vidourle Camargue (Tiers-Lieux)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépense prévisionnelle 2024 :</p> <p>Climatisation de 2 bureaux : 8 000, € HT</p> <p>Remplacement de 3 fenêtres et d'une porte sur cours : 19 800 € HT</p> <p>Gestion automatique des accès (ventouse et horloge) : 4 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Autofinancement et CAF</p> <p>A définir pour les autres partenaires</p>
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2024 : reprise en gestion directe par la commune des locaux, reprise du personnel du centre culturel.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action spécifique programme PVD</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la Gouvernance (Copil,...) - Création d'un guichet unique - Flux de personnes - Nombre d'associations sur la commune et son évolution - Satisfaction des usagers et des associations par réalisation d'enquête

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action permettra de redynamiser la cohésion sociale à l'échelle de la commune, de croiser les publics et d'offrir à tous l'offre de service la plus large possible.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p>The map displays the spatial distribution of the ORT (Ordre Régional de Travail) action within the commune of Vauvert. A red outline delineates the 'Périmètre de l'ORT' (ORT perimeter), which is identified as a 'Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert' (priority intervention sector of Vauvert). Blue shaded areas represent 'Bâtiments concernés par des requêtes' (buildings affected by requests). A callout bubble in the upper right corner identifies 'VAU 28' as 'Le Match pour tous'. The map includes a scale bar, a north arrow, and a legend.</p>

FICHE ACTION N° VAU 29

Requalifier et réinvestir l'ancienne conciergerie

Axe stratégique	Axe 5 transversal - Equipements et Services - Favoriser la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMERIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Requalifier et réinvestir l'ancienne conciergerie
Action n°	29
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La commune de Vauvert, en lien avec le programme Petites Villes de demain, souhaite requalifier et réinvestir l'ancienne conciergerie en y transférant après aménagement, des services municipaux.</p> <p>Situé au tout début de la rue de la République et mitoyen avec l'hôtel de ville, cet immeuble est composé d'un logement de type F5, d'une superficie d'environ 190 m² sur 2 niveaux. Depuis le mois de juin 2022, dans le cadre d'une convention entre la commune de Vauvert et le groupement de gendarmerie départementale du Gard, le logement est mis à disposition pour l'hébergement des militaires de réserves et/ou des gendarmes mobiles (renforts d'unités de la compagnie de Vauvert).</p> <p>La commune souhaite donc réhabiliter le bâtiment en effectuant les transformations d'usage, avec la mise en accessibilité et sécurité des lieux, afin de pouvoir y accueillir du public, en engageant également des travaux de rénovations énergétiques (menuiseries, isolations, chauffage, ...).</p> <p>Pour ce faire et dans un premier temps, une étude de faisabilité comprenant un diagnostic énergétique, la réalisation d'un avant-projet et le chiffrage estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre devra être engagée.</p> <p>Ce bâtiment contigu à l'Hôtel de ville aura pour objectif d'accueillir à moyen terme des services municipaux qui seront déplacés par soucis d'efficacité et de facilité d'accueil au public, à proximité immédiate des autres services administratifs.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Bureau d'étude, commune de Vauvert</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : DETR/DSIL – CD 30 – Commune- de Vauvert</p> <p>Sur le volet rénovation énergétique (sur la base du DPE réalisé par le bureau d'étude)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si DPE (gain 40%) : FONDS VERT « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - Si DPE (gain 30% - classe C) : REGION OCCITANIE

Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2025, étude énergétique, de faisabilité et chiffrage estimatif des travaux - 2^{ème} semestre 2025, dépôt de l'autorisation administrative (PC) - 2026-2027, réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements réalisés conformes aux attentes - Ouverture et accueil du public du/des service(s) municipaux dans les locaux - Fréquentation et retour des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réaménagement du bâtiment qualitatif et vertueux énergétiquement permettra à ce nouvel espace de regrouper les services administratifs municipaux et d'en faciliter l'accès afin de répondre aux besoins des habitants.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p> — Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert ■ Bâtiments concernés Bâtiments susceptibles d'être concernés par des requalifications </p> <p style="text-align: right;">VAU 29 La centralité</p>

Documents photographiques

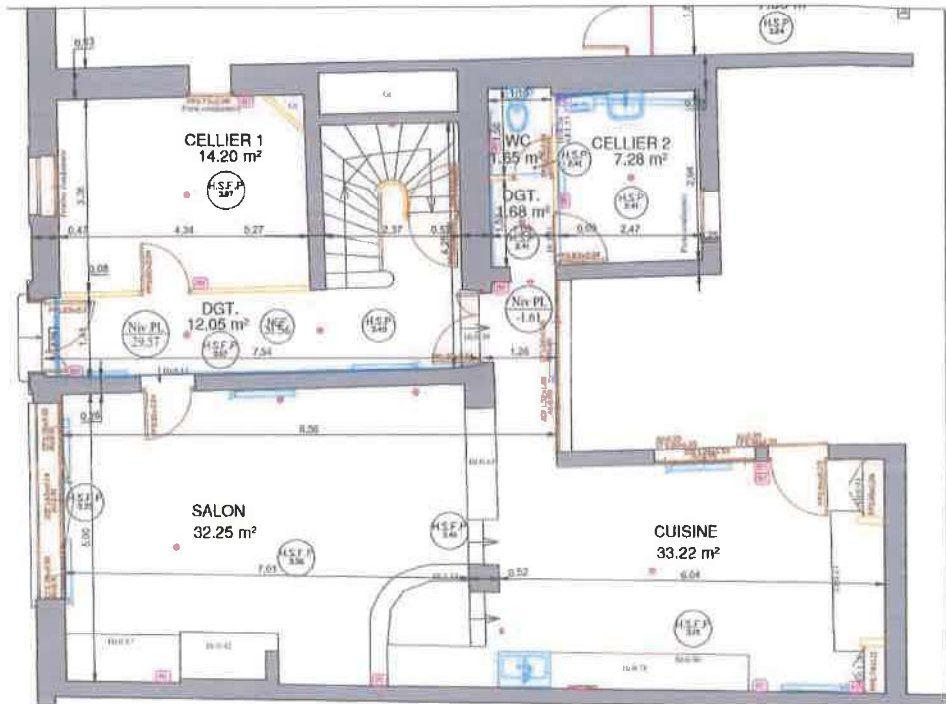


Depuis le passage piétons angle rue de la République/ rue du Jardin



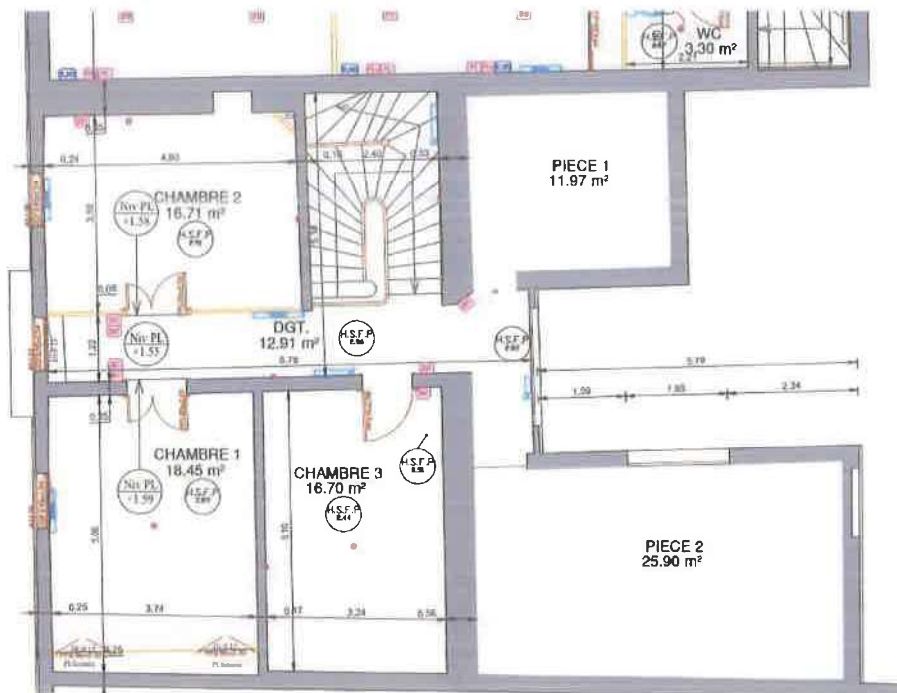
Rue de la République (Nord/Sud)

Pièces graphiques – plans état des lieux



Plan du rez-de-chaussée

Logement du concierge attenant à l'Hôtel de ville



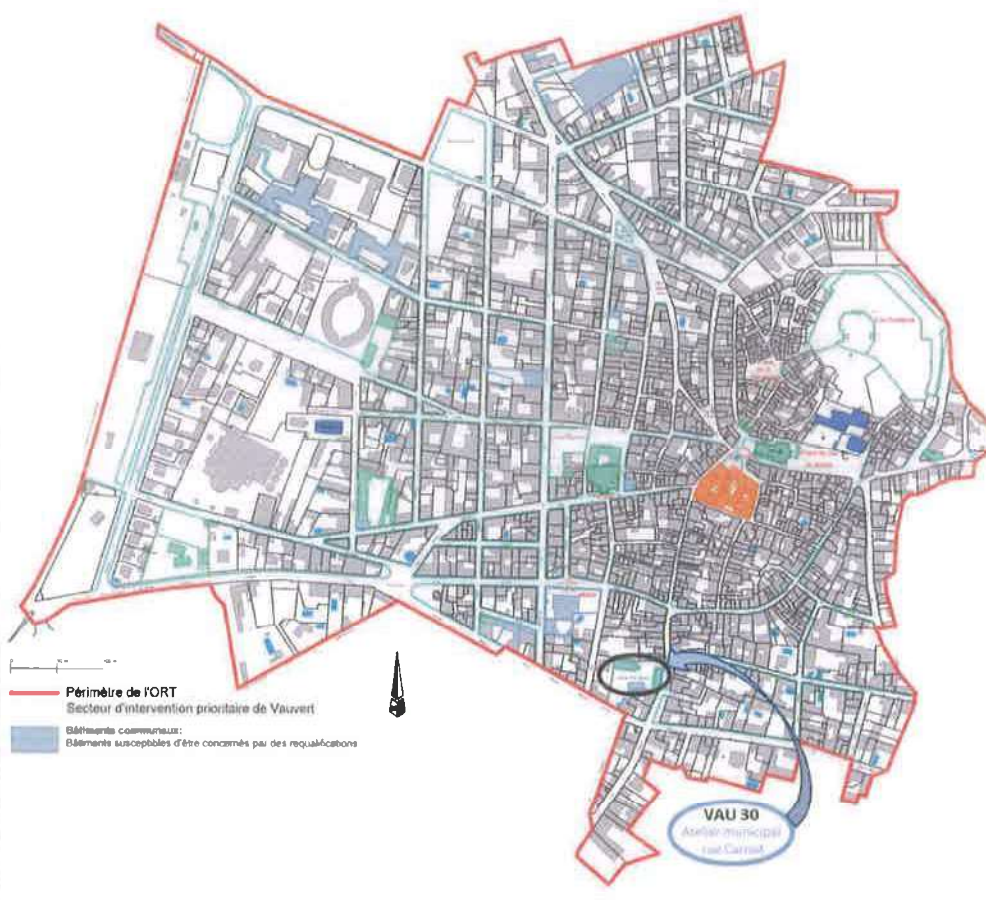
Plan de l'étage (R+1)

Logement du concierge attenant à l'Hôtel de ville

FICHE ACTION N° VAU 30

Réaménager le stationnement sur des parcelles communales

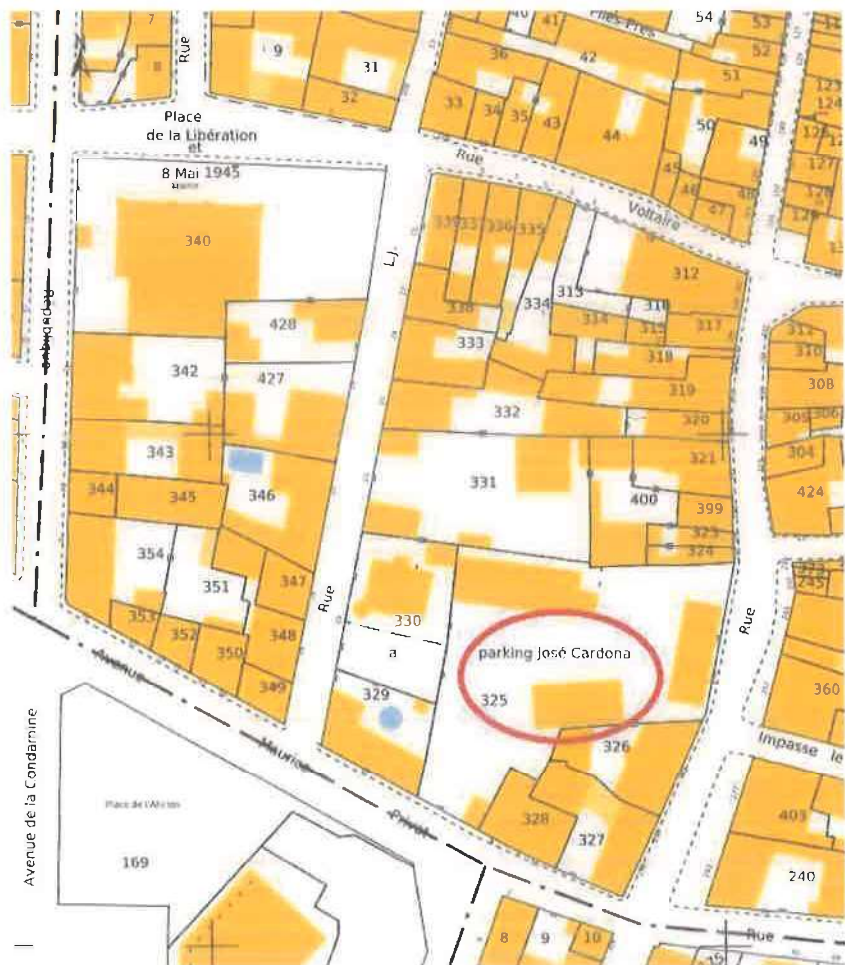
Axe stratégique	Axe 5 transversal - Equipements et Services - Favoriser la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMERIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Réaménager le stationnement sur des parcelles communales
Action n°	30
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian / faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La commune souhaite en lien avec le programme Petites Villes de demain étudier la possibilité de réaménager le stationnement sur des parcelles communales en centre-ville notamment à la place de bâtiments vétustes laissés vacants par des transferts de services, comme l'ancien atelier municipal situé contre le parking Cardona.</p> <p>Ce hangar en tôles métalliques qui présentent des signes de vétusté n'est plus utilisé par les services techniques de la ville. D'une surface d'environ 145,00 m², sa démolition pourrait, en y ajoutant une partie de la surface foncière jouxtant le bâti, offrir l'opportunité de réaménager cet espace afin de pouvoir augmenter l'offre de stationnement en centre-ville.</p> <p>Cette intervention constituerait également une opportunité pour la prise en compte des enjeux écologiques, cela permettrait de désimperméabiliser une surface en centre-ville, même si, au regard de celle-ci, il s'agit là d'une micro intervention. Avec pour objectif à long terme d'offrir une opportunité au développement d'aménagements plus perméables et respectueux de l'environnement.</p> <p>La commune de Vauvert devra dans un premier temps engager une étude de faisabilité sur cette parcelle, avec l'intention dans un second temps, de créer de nouvelles places de stationnement pour ses habitants et les visiteurs afin d'obtenir un accès rapide à pied vers la mairie, le cœur de ville, ses services, ses commerces et ses activités.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CEREMA – ADEME – UPV3 Département Géographie et Aménagement – commune de Vauvert</p> <p>Partenaire(s) financier(s) :</p> <p>Phase étude : Région via la Banque des Territoires – commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir

Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	1 ^{er} semestre 2025 : lancement d'une étude de faisabilité 2 ^{ème} semestre 2025 : restitution de l'étude (diagnostic) en vue de futurs travaux d'aménagement avec budget prévisionnel et programme de travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique programme PVD / sans-objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être de ces habitants en luttant contre le changement climatique, tout en proposant offre de stationnement nécessaire et complémentaire aux habitants, visiteurs et commerçants.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>  <p>— Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>■ Bâtiments commerciaux: Bâtiments susceptibles d'être concernés par des requalifications</p> <p>VAU 30 Axes municipaux rue Carroul</p>

Documents photographiques



Extrait Cadastral



FICHE ACTION N° VAU 31

Accompagner l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics/privés

Axe stratégique	Axe 5 transversal - Equipements et Services - Favoriser la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMERIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Accompagner l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics/privés
Action n°	31
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian - faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Avec la volonté d'intégrer les enjeux de la transition écologique, la commune de Vauvert en lien avec le programme PVD, souhaite accompagner l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics/privés dans le cadre de la transition et du développement de son territoire</p> <p>Disponible partout en France, la chaleur solaire est une solution fiable et performante. Le solaire photovoltaïque présente l'atout majeur d'exister sous différentes technologies et de pouvoir s'installer de manière variée sur plusieurs types de terrains ou de surfaces.</p> <p>Les bâtiments équipements publics/privés peuvent être équipés de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité renouvelable. Les zones délaissées et parkings sont aussi propices à l'implantation d'installations photovoltaïques.</p> <p>PHASE DE FAISABILITE ET DE CONCEPTION DU PROJET</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de mener une étude pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les réseaux sont adaptés aux premières actions de développement photovoltaïque, de densification des réseaux de chaleurs, de production de biométhane - Intégrer les évolutions à venir (développement des énergies renouvelables, baisses ou hausse de consommations, substitutions d'énergies...) dans la planification des investissements dans les réseaux. <p>Ces approches devront permettre à court terme de développer des projets de transition énergétique à coûts maîtrisés et d'identifier les investissements sur les réseaux les plus pertinents à prévoir pour rendre possible l'atteinte des objectifs fixés à plus long terme.</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : ADEME – SMEG – EDF commune de Vauvert

	<p>Partenaire(s) financier(s) :</p> <p>Etat (AREC)– Région : Dispositif d’aides pour les projets d’énergie renouvelable coopératifs et citoyens d’une puissance inférieure à 500 kWc - FEDER OS 2 (seulement si autoconsommation totale + conditions particulières) - Si le projet est couplé à de la rénovation énergétique : FONDS VERT - Commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 : étude et mission de maîtrise d’œuvre - 2026/2029 : lancement des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique programme PVD
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de panneaux en toiture - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments (amélioration du DPE des bâtiments)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action visant à renforcer l’attractivité du territoire en favorisant et promouvant la production d’énergies renouvelables respectueuses de l’environnement devra à moyen et long terme, permettre d’optimiser les réseaux et les actions de transitions énergétiques.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l’action dans le périmètre de l’ORT</p>

FICHE ACTION N° VAU 32

Assistance à management de projet (AMP)

Axe stratégique	TOUS
Action nom	Assistance à management de projet (AMP)
Action n°	32
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vauvert
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Commune lauréate PVD de Vauvert a bénéficié d'une mission d'accompagnement spécifique.</p> <p>L'enjeu est d'apporter un conseil ciblé au chef de projet PVD tout au long de la production de l'ORT jusqu'à sa signature voire jusqu'à sa mise en œuvre après signature.</p> <p>Cet accompagnement se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la production des supports de présentation des réunions - Comptes-rendus des réunions - Accompagnement au rétroplanning - Diagnostic PVD - Pré-chiffrage estimatif étude pré-opérationnelle habitat - Apports cartographiques - Aide à la hiérarchisation des enjeux - Préparation et coanimation d'ateliers - Analyse outils ORT // actions visées ORT - Points d'étapes organisationnels - Outils complémentaires PLU // actions ORT - Relecture des différentes pièces de l'ORT - Accompagnement après signature de l'ORT (sous réserve du nombre de jours restants)
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : EY Consulting</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'accompagnement AMP est de 53 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinanceur 1 BANQUE DES TERRITOIRES</p> <p>montant HT € 53 000 euros</p> <p>pourcentage 100%</p> <p>statut (notifiée)</p>

Calendrier	Début : avril 2022 Durée de 50 jours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux actions et missions du chef de projet - Relecture, conseils, production de documents supports, préparation et animation d'atelier... - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité de Vauvert.</p> <p>L'accompagnement du chef de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité.</p> <p>Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient et donc de renforcer dans la globalité les fonctions de centralité des communes lauréates.</p> <p>Une approche multiscalaire et transversale assure cohérence et lisibilité dans les projets de revitalisation.</p> <p>Cette approche partenariale a également pour vocation d'assurer une mise en œuvre des actions de l'ORT la plus efficiente possible. En effet, grâce au regard croisé du chef de projet PVD et celui de l'AMP, les actions visées par les communes sont confrontées aux réalités opérationnelles du territoire.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>